

# AGIL

## ASSOCIATION DE GESTION DES INTERETS DES LIBERAUX

Association Loi 1901 agréée par le Ministère de l'Economie et des Finances en date du 18 mars 1987  
Siège Administratif et Postal : 9 bis, rue Montenotte - 75017 Paris - Tél. : 01 40 68 78 78 - Fax : 01 40 68 78 85  
[www.agil.asso.fr](http://www.agil.asso.fr) - E-mail : info@agil.asso.fr

### Déclarations fiscales 2035 : Dématérialisation – Télétransmission (régime Micro-BNC exclu)

Cher(e) Adhérent(e),

En application des articles 1649 quater E et 1649 quater H du Code Général des Impôts, les Associations Agréées ont l'obligation de dématérialiser et de télétransmettre aux services fiscaux, selon la procédure EDI-TDFC, les attestations qu'elles délivrent à leurs adhérents ainsi que les déclarations fiscales professionnelles de ceux d'entre eux qui n'ont pas déjà donné mandat à leur Expert-Comptable ou tout autre partenaire habilité pour télétransmettre leurs déclarations de résultats ; les Associations Agréées devant être informées du partenaire EDI retenu pour la télétransmission des liasses fiscales.

Pour faire face à cette obligation, l'AGIL a obtenu son habilitation « Partenaire EDI » et est en mesure de télétransmettre à destination de l'Administration Fiscale. Pour chaque déclaration fiscale reçue sur support papier, l'AGIL se chargera de sa dématérialisation et de sa télétransmission.

Sachant qu'à compter du 01.01.2015, tout dépôt au format papier de la 2035 est refusé par l'Administration Fiscale, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous retourner complété un des documents suivants :

➤ **le mandat relatif à une opération de télétransmission,**

**ou**

➤ **la déclaration de télétransmission mentionnant les coordonnées du partenaire EDI retenu.**

Avec la télétransmission, seule une copie de l'attestation vous sera délivrée avec la copie des certificats valant « accusés de réception des opérations de télétransmission des déclarations » émanant du centre de traitement informatique de l'Administration Fiscale.

Restant à votre entière disposition pour toute demande d'informations en la matière, nous vous prions d'agréer, Cher(e) Adhérent(e), l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Pascal RIGAUD  
Président Fondateur  
Expert Comptable  
Commissaire aux Comptes